

Communiqué de presse, le 19 juin 2019

Résultats Enquête SNEC 2019 - chauffage collectif et efficacité énergétique

Généraliser les Contrats de Performance Energétique (CPE) : un levier essentiel pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à un coût maîtrisé

L'enquête 2019¹ du SNEC², membre de la FEDENE³, démontre la performance des contrats avec garantie de résultats à l'image des CPE. Cette enquête met en évidence la nécessité d'une stratégie efficace de réduction des consommations d'énergies des logements. Pour le SNEC, qui participe au groupe de travail rénovation énergétique lancé dernièrement par les pouvoirs publics, l'atteinte des objectifs de la PPE pour les logements avec chauffage collectif passera par le déploiement à grande échelle des CPE sur l'ensemble des bâtiments.

Résultats de l'enquête

⇒ **Les contrats avec garantie de résultats dégagent 18 % d'économies d'énergie** supplémentaires par rapport aux contrats de moyen.

⇒ **Les logements représentent un tiers de la consommation française**

Avec une consommation finale de 438 TWh, le secteur du logement est le poste de consommation d'énergies le plus important après le transport ; en particulier la chaleur des logements (chauffage et eau chaude) qui représente 80 % des consommations. L'efficacité énergétique du chauffage constitue dès lors un levier majeur pour la transition énergétique.

A l'horizon 2030, le parc sera constitué à 85 % de logements construits avant la RE 2020 ou même la RT 2012. Il est alors primordial d'engager des politiques d'efficacité énergétique ambitieuses sur le parc existant. Les 5 millions de logements chauffés au moyen d'un système de chauffage collectif (LCC) représentent un cinquième du parc existant et 330 millions de m² pour une consommation finale de 63 TWh.

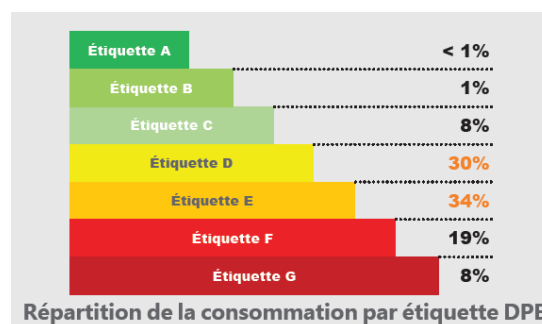
En savoir plus : les objectifs de la PPE

La PPE prévoit une baisse de la consommation dans les bâtiments de l'ordre de 12% entre 2016 et 2028, soit une baisse de 51 TWh de la consommation des logements. Toutefois, il est nécessaire de tenir compte de la croissance et de la reconstruction du parc. Il faudra alors que la rénovation du parc de logements existant permette d'économiser 55 TWh d'ici 2028.

⇒ **La segmentation des logements par performance énergétique**

Il existe 740 000 LCC énergivores (étiquette F ou G).

3,9 millions de logements en dessous de l'étiquette C, représentent 80 % de la consommation (44 TWh). La majorité des logements, 64 %, consomment aux alentours de 240 kWh/m²/an (étiquette D ou E).



¹ Enquête réalisée par l'institut indépendant I+C auprès des 60 adhérents du SNEC qui gèrent 70% du parc collectif résidentiel (82 GW) un panel représentant 33 millions de m², soit environ 490 000 logements

² Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance

³ Fédération des Services Energie Environnement



Syndicat National de l'Exploitation
Climatique et de la Maintenance

Propositions et analyses de la profession pour le résidentiel

Afin d'atteindre les objectifs de la PPE, le SNEC propose d'appliquer une stratégie adaptée à la réalité énergétique du parc de logements avec chauffage collectif.

1/ La garantie de résultats, un dispositif clé pour atteindre les objectifs de la PPE

Une généralisation sur tous les bâtiments des contrats comprenant une garantie de résultats énergétiques (pilotage énergétique notamment) permettrait d'économiser 0,7 TWh par an, soit une diminution des émissions de 110 000 tonnes de CO₂.

2/ Les rénovations techniques dans le cadre de CPE doivent être encouragées, prioritairement sur les bâtiments intermédiaires (étiquettes D et E)

Les actions de performance sur les installations techniques (changements de chaudière, isolation des réseaux de chauffage...) incluses dans des CPE « techniques » permettraient un gain garanti de 25 à 30 %. Une massification rapide de ces contrats, sur le parc des logements consommant entre 150 et 330 kWh/m²/an (D et E) économiserait 8,6 TWh, soit 15 % des objectifs PPE d'efficacité énergétique des logements et éviter ainsi l'émission de 1,3 millions de tonnes (Mt) de CO₂.

3/ Les bâtiments les plus énergivores doivent être rénovés en profondeur

Les CPE « rénovations globales » (incluant des actions sur le bâti, isolation, etc.) génèrent un gain garanti pouvant aller jusqu'à 60 % sur les consommations. Une généralisation de ces CPE sur les immeubles les plus énergivores (F et G) dégagerait une économie 7,7 TWh, soit 14 % des objectifs PPE et éviter ainsi l'émission de 1,2 Mt de CO₂.

« Le déploiement à grande échelle des Contrats de Performance Énergétique adaptés à chaque catégorie de bâtiments permettrait d'atteindre 1/3 des objectifs 2028 de la PPE en matière d'efficacité énergétique des logements. Il est indispensable d'avoir cette approche segmentée afin de garantir un coût maîtrisé des aides publiques à la rénovation énergétique. » affirme Olivier SALVAT, Président du SNEC.

Pour télécharger la synthèse des résultats de l'enquête SNEC 2019, [cliquer ICI](#)

Pour télécharger le rapport complet de l'enquête SNEC 2019, [cliquer ICI](#)

Plus d'informations sur les propositions pour la rénovation des logements, [cliquer ICI](#).

À propos du SNEC - Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance www.snec-energie.fr

Le SNEC, membre de la FEDENE, regroupe une soixantaine d'entreprises de services dans le domaine de l'efficacité énergétique. Leur chiffre d'affaires atteint les 3 milliards d'euros. Leurs activités couvrent l'intégralité de la chaîne de valeur de l'efficacité et la rénovation énergétique depuis la conception, les travaux de modernisation, leur financement, l'exploitation et la maintenance, ainsi que la sensibilisation des usagers aux gestes qui contribuent à l'efficacité énergétique. A travers ses adhérents, le SNEC gère 70% du parc collectif résidentiel, soit 82 GW de puissance installée. www.snec-energie.fr

À propos de la FEDENE - Fédération des services énergie environnement www.fedene.fr

La FEDENE, Fédération des Services Énergie Environnement, regroupe, à travers 7 syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management. Dans une logique de filière amont-aval la FEDENE a intégré, depuis 2019, un nouveau syndicat, le SN2E, qui rassemble les bureaux d'études spécialisés en ingénierie déchets et énergie. Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables.

Contacts Presse :

- **Agence Réplique** - Isabelle LAVILLE – attachée de presse - @ : ilaville@replique-com.com – 01.40.86.31.53 – 06.25.47.18.03
- **FEDENE** - Séverine BATY – responsable communication - @ : sbaty@fedene.fr – 06 81 34 80 20